



Réunion du Comité Directeur
Procès-verbal n°2022-10-27
Relevé de décisions

Réunion à Champigneulles	Le jeudi 27 octobre 2022 de 10h00 à 17h00
Présidence :	Albert GEMMRICH
Membres Elus :	Ali DJEDID, Mathieu CHAPPAZ, Christophe GEORG, Laurent HETZEL, Jacques HUMMER, Cedric KANTE, Michel KEFF, Damien KELTZ, Joël MULLER, Hervé PAPAVERO, Gérard SEITZ, Michel SPINDLER, Olivier TURBE,
Présidents de districts :	Guy ANDRE, Michel AUCOURT, Daniel FAY, Bruno HERBST, Patrick LEIRITZ, Yann LEROY, René MOLLE, Philippe PAULET, Christophe SOLLNER
Salariés : Président CRA :	Olivier STUDER, Patrice GRETHEN, Frédéric VARAIS, Stéphane VILLEMIN,
Excusés, remplacés ou mandatés :	Mathieu CHAPPAZ donne pouvoir à Gérard SEITZ, Ali DJEDID donne pouvoir à Damien KELTZ, Joël MULLER donne pouvoir à Michel SPINDLER, Hervé PAPAVERO donne pouvoir à Christophe GEORG, Philippe PAULET remplacé par Rodolphe VIGREUX, Yann LEROY remplacé par Gauthier LEGGERI, Guy ANDRE, Stéphane VILLEMIN, Patrice GRETHEN, Jacques HUMMER, Laurent HETZEL. Cédric KANTE.

Le Président Albert GEMMRICH salue l'ensemble des membres et ouvre la réunion organisée en présentielle.

A la demande du Ministère des Sports, une réunion de concertation aura lieu le vendredi 28 octobre à Paris, avec des parlementaires Alsaciens, des représentants de la Fédération, du district d'Alsace et de la Ligue du Grand Est, pour évoquer les propositions ainsi que les conséquences de la demande de sortie du District d'Alsace de Football de la Ligue du Grand Est de Football.

En raison de l'organisation de la Coupe du Monde de Football du 20 novembre au 20 décembre, la Ligue du Grand Est a procédé à une demande de report de son Assemblée générale auprès du tribunal Judiciaire de Nancy pour la date du 14 janvier 2023 qui juridiquement doit se tenir avant le 31 décembre 2022.

1 Finances

Olivier Turbé Trésorier Général a présenté la situation économique de l'année écoulée ainsi que le projet de budget 2022-2023 dont commentaires ci-dessous :



1.1 Le projet de bilan et de compte de résultat 2021-2022

Concernant la présentation des comptes de la saison 2021-2022 arrêté au 30 juin 2022, il en ressort un résultat net à la fois qualifié d'exceptionnel de par son montant 565 K€ et de technique de par son explication.

Une grande partie du résultat est la conséquence de reprises « comptables » liées à la période du COVID : les provisions de la saison 2020-2021 ont été en grande partie reprises dans le compte de résultat 2021-2022. Nous retrouvons un exercice complet à mettre en comparaison avec la saison 2018-2019.

En réalité, si on retire l'effet des différents retraitements techniques exceptionnels, le résultat net s'établirait autour de +47 K€.

Concernant les provisions effectuées au titre de l'exercice 2020-2021, elles étaient justifiées par rapport à des montants importants à recouvrer auprès des clubs et liés à différents éléments d'incertitudes réels qui ont trouvé une issue très favorable en cours de saison ce qui était impossible de prévoir lorsque les provisions ont été faites.

Par ailleurs, certaines actions envisagées par le Comité Directeur ont pris davantage de temps à se mettre en place, ce qui explique la reprise comptable. Ainsi dans le cadre de l'exercice 2021-2022, de nouvelles provisions ont été réalisées, inférieures mais justifiées. Les créances clubs sont provisionnées pour un montant de 104 374 €.

Une discussion sur la méthode d'estimation de ces provisions a eu lieu. Le calcul ne se fera plus de manière globale mais individualisé.

Le travail réalisé permet ainsi de donner une image plus fidèle et réaliste du résultat financier de la Ligue.

Concernant la CAF (Capacité d'Autofinancement) est revenu au niveau du dernier exercice comptable d'une saison sans COVID.

Concernant les principaux postes de charges et de produits, le Trésorier Général a présenté les 10 principaux postes. Il en ressort une augmentation des charges mais aussi des produits.

Ces évolutions s'expliquent par le fait que les produits supplémentaires ont également généré des charges supplémentaires. Par ailleurs, le Comité Directeur a également octroyé des aides supplémentaires aux clubs, notamment celles aux déplacements des équipes jeunes et féminines.

Si la maîtrise des charges est nécessaire mais compliquée compte tenu de leur nature et du contexte inflationniste, une réflexion sur les sources de financement doit être mise en œuvre. Une étude comparative et prospective sur le statut financier de la LGEF qui n'a pas évolué depuis plusieurs saisons a été décidée.



Les premiers éléments seront présentés au prochain Comité Directeur. Un suivi des charges notamment les charges liées à l'énergie et aux ressources humaines sera mis en place.

Concernant les emprunts en cours, il est précisé qu'au 30 juin 2022, la Ligue du Grand Est de Football reste redevable de l'intégralité du Prêt Garanti par l'Etat souscrit pendant la crise sanitaire à hauteur de 500 K€. Montant qui sera remboursé sur 5 ans.

Il reste également un autre emprunt à la Caisse d'Epargne dont le reste à rembourser s'élève à 131 K€. La LGEF est en capacité de les rembourser par anticipation, compte tenu de la situation économique actuelle (contexte inflationniste important) et du niveau des taux d'emprunt (moins de 1%), il n'y a aucun intérêt financier à rembourser par anticipation ces prêts.

Concernant les immobilisations corporelles comme le terrain au niveau de l'établissement de Strasbourg, l'exercice 2021-2022 a permis également de les épurer.

- Le Comité Directeur valide le bilan 2021-2022

1.2 Le projet de budget

Pour le nouveau projet de budget prévisionnel, les incertitudes liées à la crise sanitaire semblent moins préoccupantes, ainsi que celles liées à l'inflation et notamment concernant l'énergie qui ont été intégrées dans la constitution du nouveau budget.

Le budget prévisionnel 2022/2023 présenté est à l'équilibre, il prend en compte une aide exceptionnelle de 170 K€ de la LGEF au fonctionnement de chaque district. Ce budget intègre des éléments exceptionnels, qui sont des produits récurrents saison après saison et qui ne donnent pas lieu à une inquiétude particulière.

- Le Comité Directeur valide le nouveau projet prévisionnel 2022-2023

2 Adoption des Procès-Verbaux

Le PV du Comité Directeur du 03 septembre 2022 est approuvé.

3 Mouvements de clubs - Michel Spindler

Le tableau des mouvements de clubs, affiliations, changement de nom, changement de type, groupement de club, inactivités, radiations, et reprises d'activités sont validés voir le détail dans le tableau en annexe.

- Le Comité directeur valide les mouvements de clubs



3.1 Demande de dérogations

Le club de Pfastatt demande une dérogation pour être considéré comme une reprise d'activité pour la catégorie U15 masculin pour ne pas être pénalisé par les mutations.

- Le Comité Directeur accorde cette demande pour la catégorie U15.

Le club de RETHEL qui a deux gardiens de buts blessés, demande dans le cadre du statut de l'arbitrage une dérogation de mutation pour le troisième gardien.

- Le Comité Directeur n'autorise pas cette dérogation.

4 Mouvements de Commissions-

4.1 Commission Régionale de Contrôle des Clubs

La commission qui enregistre des mouvements de membres et de gouvernance propose les modifications suivantes :

Nomination d'un nouveau Président Luc Portier en remplacement de Jean Wisson qui reste comme membre.

La commission enregistre la démission de Messieurs, Rui Dias de la Moselle, Jean-Christophe Pont et Eric Simon d'Alsace et Yohann Lelong des Ardennes.

On enregistre trois nouveaux arrivants, Messieurs Franck Joerger et Rayane Mouassa d'Alsace et Julien Richter de la Moselle.

- Le Comité Directeur valide ces mouvements dans la commission.

4.2 Commission de discipline

La commission propose le remplacement de Jean-Marc Haeffelin du district d'Alsace par Serge Simon également du district d'Alsace.

- Le Comité Directeur valide cette proposition.

4.3 Commission Beach-Soccer

- Création finale U13 Futsal LGEF

La commission régionale de FUTSAL réunie il y a une quinzaine de jours propose une journée de compétition qui réunira 6 équipes (soit 2 par territoire).

Sur 2 salles rapprochées :

- le matin poule de trois à deux endroits proches distant d'1 km environ
- l'après-midi finale sur un des 2 sites

Pour déterminer les choix des 2 représentants, chaque territoire travaille sur le sujet :



- Champagne-Ardenne : Gilles Thiebault
- Lorraine (réflexion entre les présidents de CD districts qui se sont mis d'accord autour de Vito DI BENEDETTO) dont la finale territoriale organisée via le DMF (Vu avec René BECKER)
- ALSACE : Franck CLAUSS

La date prévue pour l'organisation de cette finale U13 est le 26/02/2023

- Le Comité Directeur valide cette proposition.

4.4 Commission FAFA

Le schéma régional FAFA fixe l'ordre des priorités tel que suit :

Dossiers sécurisation – Clubs house – Mise en conformité - Synthétiques

La commission a transmis un bilan sur 4 saisons des dossiers traités. Il en résulte une cohérence territoriale dans la répartition des montants attribués. Par ailleurs, chaque année, la LGEF bénéficie des crédits non dépensés par d'autres ligues pour faire passer davantage de dossier.

Les dossiers sont validés au fur et à mesure de leur réception.

- Le Comité Directeur valide le schéma régional FAFA.

4.5 Commission des Compétitions

Gérard Seitz fait le point sur les différentes coupes, aussi bien nationales que régionales.

La CRC propose d'accorder une aide financière exceptionnelle aux clubs de Mulhouse Azzuri et de Charleville Ocnas suite à leurs déplacements lointains en Coupe de France Féminine.

- Le Comité Directeur valide cette proposition

Covid : Il n'y a pas de protocole pour les Ligues et les districts, aussi la CRC, en cas de situation Covid particulièrement grave, examinera la situation au cas par cas.

Pour les coupes, le principe selon lequel une équipe ne se présentant pas à une rencontre en raison d'une situation Covid est déclarée éliminée.

- Le Comité Directeur valide cette proposition

- Coupe du Grand Est Seniors :

suite à la réforme des compétitions nationales avec notamment la gestion du N3 par la FFF et ce dès la saison prochaine, la CRC propose, pour 2023/2024, l'aménagement de l'article 3 faisant référence aux engagements.



« La participation est obligatoire, elle est réservée à toutes les équipes évoluant en Régional 1, Régional 2 et Régional 3. Les clubs évoluant en National 1, National 2 et National 3 participent avec leur équipe réserve si celle-ci est engagée en R1, R2 ou R3 ».

- Le Comité Directeur valide cette proposition

4.6 Commission des Terrains et installations

Le mode d'emploi proposé abandonne le projet de répartition des frais entre la Ligue et les districts selon la catégorie du club. L'équilibre financier sera permis par la facturation par la LGEF d'un montant de 50 €.

- Le Comité Directeur valide le mode d'emploi de la gestion des frais des visites organisées par la commission.

4.7 Commission de la féminisation

Michel Spindler est proposé en tant que référent du comité directeur au sein de la commission féminine.

D'autre part une réforme de la commission de féminisation sera proposé lors du prochain Comité Directeur

- Le Comité Directeur valide cette proposition

5 Equipe Technique Régionale (ETR)

Les temps de travail entre la Direction Technique et les Districts ont permis de bien intégrer les nouveaux cadres techniques intervenus au cours de cet été.

L'action priorité aux jeunes et à l'école de foot se poursuit avec un bon taux de réponse des clubs

6 Droit social

Le personnel de la Ligue a franchi le seuil des 50 salariés en effectif temps plein, elle va appliquer les conditions sociales obligatoires.

7 Remplacement d'un membre du CD

En remplacement de Jacky THIEBAUT suite à sa démission, le Comité Directeur propose de coopter Madame Christelle VAILLANT Directrice du Crédit Agricole de Champagne en charge de la Communication et de l'événementielle, qui sera présentée pour validation lors de la prochaine assemblée Générale.

- Le Comité Directeur valide cette candidature



8 Adhésion à un GEIQ

Il s'agit d'un «groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification» (GEIQ) qui regroupent des entreprises dans le but de résoudre leurs problèmes de recrutement, et parient sur le potentiel des personnes en difficulté d'accès à l'emploi.

Les GEIQ embauchent directement les publics ciblés puis les mettent à disposition des entreprises adhérentes en organisant une alternance entre apprentissages théoriques et situations de travail concrètes.

Profession Sport et Loisirs, notre partenaire sur l'accompagnement aux clubs employeurs propose à la LGEF d'intégrer ce GEIQ.

- Le Comité Directeur valide le principe d'adhérer à ce GEIQ dans l'attente de connaître les statuts pour statuer définitivement sur cette adhésion.

9 Acquisition d'un véhicule

La Ligue ne dispose pas de véhicule permettant de transporter à la fois des volumes de matériel important et des personnes

La Ligue est contrainte de louer des véhicules adaptés, ce qui complexifie de manière conséquente toute la logistique événementielle.

Il est proposé d'acquérir un véhicule d'occasion dont voici les caractéristiques :

Touran diesel année 2019 avec au compteur 60526 km Prix de vente : 23 790€ TTC

Plan de financement :

DEPENSES		RECETTES	
Achat du véhicule	23 790 €	FAFA	9 516 €
		Fonds propres :	14 274 €
TOTAL	23 790 €		23 790 €

- Le Comité Directeur valide cette proposition

10 Convention d'objectifs LFA

A réception des éléments des districts des Ardennes, des Vosges et de l'Aube, le dossier pourra être transmis au Comité Directeur afin de statuer dessus avant de le transmettre à la LFA.

10.1 Intervention Christophe Sollner membre du bureau exécutif de la LFA

Christophe Sollner rappelle que les journées de l'arbitrage qui n'existaient plus depuis la crise sanitaire ont été relancées par la LFA.

Elles auront lieu le weekend des 29 et 30 octobre dans le Grand Est.



Ces journées revêtent un caractère particulièrement important pour la LGEF car les statistiques d'évolution du nombre des arbitres engagés pour la Ligue et ses districts ne sont pas très bonnes.

En effet, l'évolution du nombre d'arbitres est de -0,37%, ce qui place la LGEF à la 11^{ème} place des Ligues.

La LGEF a choisi comme site pilote le club de Fagnières dans le District de la Marne mais chaque District a tout loisir d'organiser sa propre manifestation en faveur du développement de l'arbitrage à une date qu'il choisira.

Le développement de l'arbitrage au service des clubs est l'affaire de tous et toute initiative sera la bienvenue.

11 Intervention Bruno Herbst membre du Collège des Présidents de Districts.

11.1 Arbitrage

Confirmation de l'arrivée de Nicolas POTTIER en sa qualité de Coordinateur Fédéral de l'Arbitrage Amateur au sein de la LFA. C'est une très bonne nouvelle pour l'évolution de l'arbitrage en France.

Afin de compléter les propos de Christophe SOLLNER, il s'avère qu'aujourd'hui, le nombre d'arbitres au sein de la LGEF est de 2.159 licenciés pour un total de 2.701 licenciés (N-4) soit une baisse significative de 20 %.

Il n'est pas inutile de rappeler que les différents chiffres présentés ne tiennent pas compte des effectifs réels qui œuvrent chaque week-end.

11.2 Informatique : DSI (Direction des systèmes d'information)

Les ligues constatent des dysfonctionnements informatiques au niveau de leur quotidien qui perturbent grandement leurs services.

La DSI a pris conscience de la situation et travaille pour améliorer et avancer sur le sujet.

La LGEF est épargnée des problématiques relationnelles entre le service informatique et les Districts contrairement à d'autres Ligues.

11.3 Nouvel outil

Bienvenue sur le portail BI de la FFF avec notamment l'accès sur les tableaux de bord.

Présentation Démarche RSO FFF :

RSO (Responsabilités sociales des organisations)

Prise en compte à notre niveau et définir une politique quant à nos propres impacts qu'ils soient économiques, sociétaux ou environnementaux par exemple :



- nos formats de déplacement
- éclairage diurne ou nocturne.

Aujourd'hui, la RSO répond à une demande de citoyens qui inspirent à de nouveaux modes de vie plus durables et qui doivent se réaliser dans un cadre incitatif.

12 Bénévolat

La journée à Clairfontaine s'est bien déroulée. Il convient de maintenir la désignation du bénévole du mois. Il y a en France une crise du bénévolat. Il est nécessaire de faire une campagne de recrutement de femmes dirigeantes. La finale de la coupe de France aura lieu le samedi 20-04-2023.

13 Décision CNOSF

Dossier Medhi Jupin et la Fédération Française de Football - Le licencié doit s'en tenir à la décision de la commission fédérale des règlements et à la FFF de réformer sa commission.

Décision CNOSF du FC Christo par rapport à une décision de la commission supérieure d'appel de la FFF qui confirmait les décisions prises par les commissions de la LGEF.

14 Décision du Tribunal Administratif

Décision du TA favorable à la LGEF par rapport à la saisine de Julien Fevre.

15 Divers

Il est prévu d'organiser 3 réunions de clubs en visioconférence. Le calendrier sera défini une fois que la date de l'assemblée générale sera connue.

Le prochain Comité Directeur aura lieu le mercredi 23/11 à 13h30 en présentiel à Champigneulle

Michel SPINDLER
Secrétaire général

Albert GEMMRICH,
Président